



Comparaison des cotisations

Dix-sept agents négociateurs ont le Conseil du Trésor comme employeur de leurs membres. Chacun de ces agents négociateurs établit ses propres cotisations. L'ACEP a toujours été fière de fournir des services de premier ordre à ses membres tout en gérant ses fonds de façon responsable, de telle sorte que les cotisations de ses membres sont parmi les moins élevées au sein de la fonction publique fédérale. Si les membres approuvent la hausse des cotisations recommandée, l'ACEP pourra continuer de s'en féliciter.

Afin de démontrer la véracité de nos dires, nous avons dressé un tableau où nous comparons les cotisations versées par les membres d'autres agents négociateurs avec celles des membres de l'ACEP. Pour en arriver à ses chiffres, nous nous sommes fondés sur les renseignements objectifs fournis par le Conseil du Trésor sur son site Web. De plus, nous avons confirmé ces données auprès des agents négociateurs visés, autant que possible.

Nous avons choisi le salaire d'un membre EC-06, au milieu de l'échelle salariale, pour examiner les différences de cotisations entre les agents *, car les membres EC-06 sont près de 3 000 et constituent l'une des subdivisions les plus nombreuses au sein de l'ACEP. Ainsi, un employé gagnant 88 414,00 \$ paiera 50,00 \$ de cotisations en tant que membre de l'ACEP, si les membres approuvent la hausse des cotisations. Voir ci-dessous de quelle façon cette cotisation se compare avec celles des employés représentés par d'autres agents négociateurs qui ont un salaire du même ordre...

(Prière de noter qu'en ce qui concerne les agents négociateurs dont les cotisations sont à caractère variable, les niveaux de classification et de salaire employés pour établir la comparaison sont mentionnés.)

Syndicat	Cotisation Mensuelle
L'Association canadienne des agents financiers	50,00 \$
L'Association des juristes de justice	53,36 \$ (LA-1 : 85 381,00 \$)
L'Association canadienne du contrôle du trafic aérien	109,14 \$ (AI-4 : 87 314,00 \$)
L'Association des pilotes fédéraux du Canada	117,01 \$ (CAI-3 : 87 961,00 \$)
La Guilde de la marine marchande du Canada	96,00 \$

L'Association des professeurs des collèges militaires du Canada	71,15 \$ (UT-3 : 87 468,00 \$)
Les Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile	122,34 \$ (RO-6 : 83 890,00 \$)
Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier	113,75 \$ (OFO-19 : 71 125,00 \$)
L'Association des Chefs d'équipes des chantiers maritimes du gouvernement fédéral	75,00 \$
Le Conseil des métiers et du travail du chantier maritime du gouvernement fédéral est	72,00 \$
Le Conseil des métiers et du travail du chantier maritime du gouvernement fédéral ouest	85,00 \$ (MTG-1 : 71 908,00 \$)
La Fraternité internationale des ouvriers en électricité	122,50 \$ (EL-08 : 88 938,00 \$)
L'Association professionnelle des agents du service extérieur	95,36 \$ (FS-3 : 85 500,00 \$)
L'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada	55,56 \$
L'Alliance de la Fonction publique du Canada**	102,15 \$ (IS-5 : 88 214,00 \$)
Le Syndicat des agents correctionnels du Canada	113,96 \$ (CX-2 : 70 131,00 \$)

*Les cotisations syndicales sont établies par les agents négociateurs et calculées selon soit un taux fixe, soit un pourcentage du salaire de l'employé. Les calculs sont fondés sur les échelles salariales les plus récentes disponibles sur le site Web du Conseil du Trésor.

**Veuillez noter que les cotisations des membres de l'Alliance de la Fonction publique équivalent à 0,9007 % de leur salaire, pourcentage auquel s'ajoutent les cotisations de l'élément et de la section locale dont les membres font partie. En ce qui concerne ce poste précis, le montant total des cotisations équivaut à 1,39 % du salaire brut.